

S

sommaire

- Actions
Accord salarial Ifremer
Péchiney-Rehan
L'emploi
en Lorraine II et III
- Maîtrise
des dépenses
de santé VI
- Allumer
le calumet
de la paix VII
- Emploi :
preuves à l'appui IV et V
- Infos-Pratiques VIII

Novembre 1992

MINEURS ET
MÉTALLURGES

Edito

PRUD'HOMMES VOTEZ CFDT; L'EFFICACITÉ AVOS COTÉS

Le 9 décembre 1992, tous les salariés du secteur privé voteront pour le renouvellement de 15 000 conseillers prud'hommes répartis sur tout le territoire français.

C'est une élection et un choix important qui concernent tous les salariés du secteur privé mais également et surtout tous les adhérents CFDT.

Nul n'est aujourd'hui à l'abri d'un coup dur ou d'un abus de l'employeur dans son travail, dans son entreprise.

Savoir que l'on peut être défendu aux Prud'hommes est une sécurité pour chacun. Tous les litiges individuels relatifs au contrat de travail relèvent de la compétence des prud'hommes.

Cette juridiction paritaire est donc un recours précieux pour chaque salarié, chaque adhérent CFDT dans la métallurgie.

La CFDT présente des candidats dans toute la France, elle a aujourd'hui 1872 conseillers prud'hommes élus et un réseau de défenseurs sur l'ensemble du territoire.

Ce sont des élus compétents qui connaissent bien leur sujet. ▶

ELECTIONS 1991 AUX COMITÉS D'ENTREPRISE Objectif : la FGMM, 1^{re} organisation

Avec 21,3 % des exprimés aux élections des Comités d'Entreprise en 1991, la FGMM est en passe de devenir la première organisation dans la métallurgie et les mines. L'écart avec la CGT n'est plus que de 5,8 points contre 9,7 points en 1989, et notre score est plus du double de celui de FO. Déjà, nous sommes en tête des organisations syndicales dans six Unions Mines Métaux ou régions sur vingt : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Franche-Comté, Basse-Normandie et Pays-de-Loire.

Si l'on fait le total des années 1990 et 1991, ce sont plus de 3000 élus FGMM qui siègent dans les CE. Mais la CFDT est bien présente dans les grandes et moyennes entreprises, à l'inverse des non-syndiqués qui sont surtout élus dans les petites.

L'enjeu est donc bien de nous implanter dans les PME, tout en renforçant notre nombre d'adhérents dans les entreprises où nous sommes.

Les médias ont fait, sur ces résultats d'élections, des commentaires qui appellent au moins trois remarques :

- plus de 76 % des salariés inscrits ont voté,

- les 5 syndicats représentatifs ont recueilli 70,9 % des suffrages exprimés,

- sans nier le problème des non-syndiqués, faut-il faire le parallèle avec des élections politiques? Par exemple, aux élections municipales, n'y a-t-il pas un bien plus

grand pourcentage de voix pour des conseillers municipaux sans étiquette, sans qu'on en tire pour autant des conclusions pessimistes sur l'avenir de la politique?



Photo: AVRIL

RÉSULTATS MINES - MÉTALLURGIE

ANNÉE	1991	1989	1991/1989
CGT	27,1	30,6	- 3,5
CFDT	21,3	20,9	+ 0,4
CFTC	3,8	4,0	- 0,2
FO	10,5	10,2	+ 0,3
CFE-CGC	8,1	7,5	+ 0,7
Autres syndicats	4,9	4,9	-
Non syndiqués	24,2	21,9	+ 2,2

Edito

► Ce sont des défenseurs qui ont fait leurs preuves et qui sont connus pour leur sérieux professionnel. C'est une garantie, une force CFDT.

De même, un succès CFDT à ces élections sera la garantie d'un poids accru de notre organisation face à l'ensemble de nos partenaires et un élément décisif pour faire progresser nos objectifs, notre projet.

Assurer l'emploi, développer la formation, faire progresser les salaires, promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, aménager et réduire le temps de travail, améliorer les conditions de travail, garantir la protection sociale... Partout dans les entreprises, la CFDT agit et négocie. Elle obtient des résultats individuels ou des acquis collectifs, qui sont des garanties importantes pour tous les salariés.

Une élection qui ne manquera pas de susciter des interrogations et des commentaires sur le poids du syndicalisme en France et sur sa réalité. Ne tombons pas dans ce piège, montrons un syndicalisme proche des réalités, ouvert, tolérant, indépendant du pouvoir politique et défenseur des libertés.

Parallèlement, dans un secteur d'activité important couvert par la Fédération, une autre élection va se dérouler, celle des délégués à l'Assemblée générale de l'IRSACM, Caisse de Retraite des Professions de l'Automobile. 460 000 salariés, chômeurs, retraités sont concernés par cette élection. Le résultat traduira la représentativité des organisations syndicales dans tous les organismes paritaires de la profession et par là-même le poids de chaque syndicat.

Elections prud'hommes, élections IRSACM deux rendez-vous à ne pas manquer. Chaque adhérent de la FGMM-CFDT doit prendre part à cette campagne.

Voter et faire voter CFDT seront gages d'efficacité pour vous et l'ensemble des salariés du secteur privé.



Accord salarial Ifremer : 32 emplois à la clé

32 emplois de plus pour le groupe Ifremer ; souhaité depuis longtemps, ce salaire supplémentaire pour chacune des 32 équipes du groupe permettra un redressement significatif de la pyramide des âges.

Une contribution à la formation de 40 personnes, initiative pesant positivement sur un problème de société qui préoccupe tout un chacun : le chômage croissant, y compris des plus jeunes.

Voilà ce à quoi la CFDT a abouti et qui pèsera pour longtemps sur Ifremer et sur ses salariés.

Les acquis pour les salariés

- une augmentation de 2,8 % accordée à tous sur la part du salaire égale au SMIC (par l'octroi de six points supplémentaires au 1^{er} juillet 1992) ;
- 3 jours de congés supplémentaires proratisés au nombre d'arrêts maladie s'ajoutant désormais aux 28 jours de congés annuels.

La contribution des salariés

Une contribution de 1,15 % en niveau sur les augmentations de salaire portant pour moitié sur 1993 et pour moitié sur 1994, permettant l'embauche de 32 salariés en contrat à du-

rée indéterminée. Cet effort est demandé plus particulièrement aux catégories cadres supérieurs.

Ces postes seront inscrits au budget prévisionnel 1993 de l'Ifremer après une négociation avec les organisations syndicales, sur les profils nécessaires, au sein d'une commission d'application de l'accord.

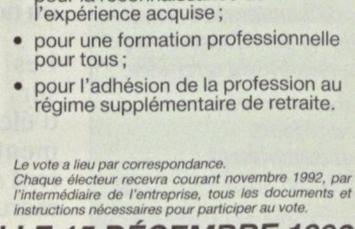
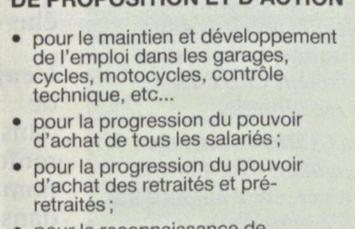
Tous les salariés ayant un contrat de retour à l'emploi auront une formation, et les contrats de qualification, une formation diplômante.

La contribution de l'Etat

Pour 1992, l'Etat autorise une augmentation de 4,51 % de la masse salariale au lieu de 4,30 % annoncée.

Les demandes risquant de dépasser les possibilités d'embauche, la CFDT étudie les besoins en emplois pérennes de toutes les équipes du groupe et leurs possibilités de contribuer à la formation en alternance en lien avec les instances locales de formation.

Elections des délégués à l'Assemblée Générale de l'IRSACM



Votez CFDT pour une plus grande efficacité

UNE CFDT FORCE DE PROPOSITION ET D'ACTION

- pour le maintien et développement de l'emploi dans les garages, cycles, motocycles, contrôle technique, etc...
- pour la progression du pouvoir d'achat de tous les salariés ;
- pour la progression du pouvoir d'achat des retraités et pré-retraités ;
- pour la reconnaissance de l'expérience acquise ;
- pour une formation professionnelle pour tous ;
- pour l'adhésion de la profession au régime supplémentaire de retraite.

Le vote a lieu par correspondance. Chaque électeur recevra courant novembre 1992, par l'intermédiaire de l'entreprise, tous les documents et instructions nécessaires pour participer au vote.

CLOTURE DU SCRUTIN LE 15 DÉCEMBRE 1992

A Péchiney Rhénalu : la lutte contre l'exclusion passe par la préretraite progressive

Un accord signé par la CFDT et la direction de Rhénalu avant les vacances permet au personnel le plus ancien de cette entreprise d'adhérer à une convention de préretraite progressive et, pour deux adhésions à cette convention, d'embaucher un demandeur d'emploi menacé d'exclusion (chômeurs de longue durée, RMI, jeunes de moins de 26 ans, personnes de plus de 50 ans...). Cet accord est reconductible pendant 3 ans, sous réserve de l'accord des pouvoirs publics.

Conditions générales d'adhésion

Pourront adhérer à la convention :

- le personnel de 57 ans et plus en 1993 et justifiant de 150 trimestres d'activité validés à 60 ans,
- le personnel ne justifiant pas de 150 trimestres d'activité validés à 60 ans sous réserve que la durée de son adhésion n'excède pas 3 ans.

Rémunération, régimes de prévoyance et de retraites complémentaires

La société garantit que le total de la rémunération



et de l'allocation FNE ne pourra être inférieur à 80 % du salaire de référence.

Le bénéfice des avantages sociaux est maintenu, particulièrement la retraite et la prévoyance. En plus, un congé de fin de carrière de 6 mois sera payé intégralement à ceux qui adhèrent au contrat.

Organisation du travail

L'organisation du travail par intermittence, renégociable tous les ans, ne devra pas excéder des amplitudes dépassant 6 mois (3 mois de travail / 3 mois de repos).

Les congés payés seront attribués sur la base du régime de travail pratiqué, les congés d'ancienneté seront acquis en intégralité.

Les heures complémentaires effectuées au-delà du mi-temps seront obligatoirement récupérées.

Souhaitons que cet accord serve d'exemple pour plusieurs entreprises afin d'apporter des réponses au problème majeur du chômage.

L'emploi en Lorraine : ne pas subir, agir

Le problème de l'emploi dans la sidérurgie, les mines et la métallurgie lorraines était menacé de banalisation.

Pour la CFDT, un tel scénario n'était pas envisageable. Afin de remettre le sujet à l'ordre du jour des décideurs et des médias, une Assemblée générale du syndicat Métallurgie Sidérurgie Nord Lorraine consacrée à ce problème s'est tenue dans la salle du Conseil Général après l'envahissement pacifique de l'Hôtel de Région par 150 militants lorrains.

Pour la CFDT Lorraine, le problème de l'emploi s'articule autour de trois dimensions :

- la dimension industrielle avec l'obligation des décideurs de répondre aux questions suivantes :

- *quel avenir de la filière fonte en Lorraine ?*
- *quel avenir pour Unimetal ?*
- *restera-t-il demain une sidérurgie en Lorraine ?*

- la dimension sociale avec la mise en œuvre de

mesures appropriées au volume des suppressions d'emplois,

- la dimension diversification, où face aux 4000 suppressions d'emplois programmées dans la sidérurgie, alors qu'il faudrait créer 6 emplois pour reclasser un sidérurgiste, seules 1000 créations ont été annoncées en Lorraine à grand renfort de ministres ; et que dire de certains de ces emplois au statut minimum (SMIC, aucun avantage social).

Enfin, l'imbrication des professions appelle une mobilisation plus large ; la relation entre sidérurgie et mines connaît un nouveau développement avec les difficultés de la cokerie de Carling des Houillères du Bassin de Lorraine abandonnée par Usinor Sacilor qui consomme de moins en moins de coke à cause de l'arrêt de hauts fourneaux et du développement de l'injection directe de charbon.

L'action conjointe des deux syndicats, pour une plus grande efficacité, donne un nouveau départ à « L'EMPLOI AU CŒUR EN LORRAINE » et permet le rassemblement de tous les Lorrains qui veulent AGIR POUR NE PAS SUBIR.

L'EMPLOI PREUVES A L'APPUI

LILLE
NANCY
ST. ETIENNE
MARSEILLE
AGEN
POITIERS



TOURNÉE
DU CAR PODIUM
CFDT-EMPLOI
DÉCOUVREZ
LES INITIATIVES
RÉGIONALES

CFDT
l'efficacité à vos côtés

UMM AUVERGNE : LANDIS ET GYR un avenir industriel assuré, des emplois sauvés

La société Landis et Gyr, entreprise de fabrication de compteurs électriques, située à Montluçon dans l'Allier, décide, en 1989, de se séparer de 350 salariés et de transférer son activité vers la région lyonnaise. Elle justifie sa décision par l'introduction de la fabrication de compteurs électroniques et par l'enclavement de son site.

La CFDT engage rapidement l'offensive contre ces mesures, en rencontrant l'ensemble des responsables économiques et politiques de la région. Elle confie au Comité d'Entreprise une étude alternative au plan de la direction. Elle mène des actions aussi bien auprès des ministères qu'auprès de l'entreprise et de la population concernée :

- manifestation de 5000 personnes à Montluçon en avril 1990;
- occupation de l'usine en mai 1990 après l'annonce

d'une centaine de licenciements.

Force de proposition, la CFDT avance une solution industrielle en demandant la séparation des activités électromécaniques. Des résultats préservant l'avenir ne se sont pas faits attendre.

Elle négocie avec la direction un plan social car des suppressions d'emploi n'ont pu être évitées (elle obtient 120 départs en FNE).

Le bassin montluçonnais a vu la création de 4 entreprises de sous-traitance qui ont repris 160 salariés et se sont regroupées dans un pôle mécatronique.

LANDIS et GYR présente un plan industriel lui permettant d'assurer son avenir. Elle emploie aujourd'hui 550 personnes et est en passe d'obtenir l'homologation de son compteur électronique.

CFDT une tout autre efficacité.

UMM BOURGOGNE GARDY : défendre, partager et créer des emplois

L'entreprise GARDY filiale de Merlin Gérin à Champforgeuil (Saône-et-Loire) doit conjuguer création d'emplois et modernisation. Le but poursuivi est l'intégration de 180 à 200 salariés précaires utilisés tous les mois et la diminution des 25000 heures effectuées en plus de l'horaire normal tout en prenant en compte la nécessaire modernisation des ateliers.

C'est à quoi la section syndicale CFDT de l'entreprise s'est attaquée :

- en engageant des négociations avec la direction sur le travail de fin de semaine, le travail en 4 jours, le départ volontaire en pré-retraite;
- en faisant intervenir l'inspection du travail sur l'usage abusif de l'emploi précaire;
- en informant les salariés à statut précaire et en contrôlant leurs contrats;
- en agissant dans toutes les instances représentatives de l'entreprise (DP, CE et comité de groupe).

Après deux ans d'actions répétées les résultats sont au rendez-vous :

- 70 créations d'emploi en production et 110 embauches en contrat à durée indéterminée;
- l'ouverture de négociations sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et sur les qualifications, sur le tra-

EMPLOI PREUVES A L'APPUI

TOUS SUR LE TERRAIN DE L'EMPLOI

La Confédération a choisi d'aller à la rencontre des équipes C.F.D.T. et des salariés du 28 septembre au 6 octobre 1992 pour son initiative de rentrée. L'objectif étant de valoriser les résultats obtenus localement pour l'emploi dans la logique entamée l'an dernier au Zénith avec l'adoption de la charte pour l'emploi. Ci-dessous quatre actions d'équipes syndicales métallurgie sont développées.

De même, la F.G.M.M. plaçant l'emploi au cœur de son action syndicale a, au cours du mois de septembre, distribué un tract fédéral aux salariés de la métallurgie.

Campagne fédérale sur l'emploi pour informer et mobiliser les salariés car nous devons, devant l'aggravation des problèmes d'emploi dans tous nos secteurs d'activité, exiger des solutions, des réponses plus efficaces. Une action au niveau de l'entreprise est certes importante mais elle trouve souvent ses limites. Redonner des perspectives pour tous par une prise en compte des problèmes dépassant le cadre de l'entreprise et concernant l'ensemble des salariés de la métallurgie, tel est l'objectif de la F.G.M.M. sur le terrain de l'emploi.

vail à temps partiel et le travail intermittent avec la volonté réaffirmée de créer des emplois;

- la réduction des heures supplémentaires à 40 heures par personne et à 4500 heures par an.

CFDT une tout autre efficacité.

UMM POITOU CHARENTES LIMOUSIN ERGAM RONEO : Non à l'exclusion sociale

De sévères problèmes économiques obligent, en octobre 1991, le groupe ERGAM RONEO FRANCE situé à Bressuire dans les Deux-Sèvres, à procéder à

des restructurations et à annoncer 58 licenciements sur un effectif total de 309 salariés.

A peine l'information connue, la CFDT agit et demande l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un plan social cohérent.

Dès novembre 1991, elle propose et signe plusieurs accords d'établissement concernant l'organisation du travail, l'étalement des congés payés, la mise en place d'un contrat FNE à mi-temps et la création d'une cellule de reclassement. Elle étend son action par une rencontre avec le ministère de l'Industrie pour obtenir une dérogation pour les départs en FNE pré-retraite. Elle la poursuit auprès des salariés licenciés en leur proposant un bilan professionnel, un soutien technique, une formation et en leur apportant son aide dans la définition de leurs projets profession-

nels. Le bilan de son action s'avère positif :

- 24 emplois sauvés grâce à la réduction de la « facture sociale » à 34 licenciements;
- 78 % des salariés licenciés ont retrouvé un emploi;
- aboutissement de nombreux projets professionnels;
- création d'une cellule de reclassement, véritable structure d'aide complémentaire aux ANPE et autres structures de l'emploi.

CFDT une tout autre efficacité.

UMM RHONE ALPES ASCOMETAL : Des propositions industrielles

Ascométal-le-Marais à Saint-Etienne est une filiale d'Usinor Sacilor qui employait 800 personnes en 1988 et seulement 350 en 1990. En Octobre 1990, Ascométal annonce la fermeture du dernier train de laminage en prétextant le recentrage de son activité en aval de la sidérurgie avec 80 emplois hypothétiques.

La section syndicale CFDT propose alors des solutions industrielles par le développement de la production sur l'aval (usinage de pièces en série, usinage très grande vitesse, etc.), par des investissements sur le site et par le rapatriement du centre de recherche d'Ascométal.

Elle est à l'initiative d'une étude du CISE et insiste auprès d'USINOR pour réindustrialiser le site (+ 40000 m² de terrain inutilisés).

Sur le plan social elle demande l'application de la convention pour l'emploi de la sidérurgie.

Les résultats sont là. La CFDT a obtenu :

- des investissements dans de nouvelles productions,

PRUD'HOMMES CFDT

*La sécurité d'une
vraie défense*

Le 9 décembre prochain, vous voterez pour les prud'hommes. C'est un choix important qui vous concerne directement. Nul aujourd'hui n'est à l'abri d'un coup dur ou d'un abus de l'employeur dans son travail, dans son entreprise.

Savoir que l'on peut être défendu et bien défendu aux prud'hommes est une sécurité pour chacun. La CFDT présente dans toute la France des candidats pour assurer demain votre défense en cas de besoin. Nos élus seront vos élus, vos prud'hommes.

- une étude de faisabilité pour le transfert du centre de recherche;
- le nettoyage et la réhabilitation d'un bâtiment inutilisé de 20000 m².

Sur le plan social la CFDT est intervenue pour aider au reclassement des salariés.

Toutes ces propositions de la CFDT ont eu pour but de redonner un avenir industriel à Ascométal et d'assurer la réindustrialisation du site et son action a eu pour effet d'éviter de nouveaux licenciements.

CFDT une tout autre efficacité.

CFDT

*l'efficacité
à vos côtés*



■ ANGENIEUX : ENJEU EUROPÉEN

Actionnaire principal, Essilor a décidé de se désengager d'Angénieux, entreprise de Saint-Héand située dans la Loire et employant 340 personnes. Pour la CFDT, seule organisation syndicale de l'entreprise, une reprise permettant de muscler son capital et de s'associer à des partenaires pour conquérir des marchés et assurer son développement serait bénéfique à Angénieux.

Soucieuse de la pérennité et du développement de l'entreprise et de l'intégralité de ses emplois, la section syndicale et la FGMM ont été reçues le 14 septembre 1992 au Ministère de l'Industrie pour préciser leurs objectifs préluant à une reprise de la société.

■ PETIT ÉLECTROMÉNAGER

Le Conseil de Branche du Petit Electroménager s'est réuni les 10 et 11 septembre 1992 avec comme ordre du jour les maladies professionnelles, notamment les troubles musculo-squelettiques, et le projet d'une étude économique au niveau de la branche. Cette étude permettra aux équipes syndicales d'analyser leur situation d'entreprise ou de groupe, au moment des CCE de fin d'année, afin de permettre un positionnement syndical.

Un tour de table des différentes entreprises a été réalisé afin d'examiner la situation économique et sociale, notamment chez Tefal, Seb, Rowenta, Moulinex et Superba.

■ FEMMES MÉTALLURGIQUES D'ASIE

Des femmes syndicalistes de neuf pays d'Asie se sont rencontrées à Manille dans le cadre du 21^e colloque des jeunes et des femmes en Asie, de la Fédération Internationale des Organisations des Travailleurs de la Métallurgie (FIOM).

La réunion a adopté une résolution sur la reconnaissance de la contribution des travailleuses à l'économie asiatique. Les travailleuses asiatiques ont protesté contre la violation régulière des lois limitant le travail de nuit et les heures supplémentaires et contre les pressions auxquelles elles sont soumises pour quitter leur emploi quand elles se marient ou sont enceintes.

MAITRISE DES DÉPENSES DE SANTÉ ?

« La Sécu, c'est bien, en abusant, ça craint ».

Effort louable qui tente de responsabiliser l'ensemble de la population (assurés et professionnels) sur le problème important du coût de la santé en France en partant en lutte contre le gaspillage. Les sondages qui se succèdent depuis le début de l'année montrent qu'une majorité des Français est consciente qu'une maîtrise des dépenses est nécessaire. Ce thème de la maîtrise des coûts serait principalement porteur chez les cadres et les agriculteurs, mais rencontrerait peu d'écho chez les employés, les artisans et les ouvriers.

Néanmoins, les assurés jugeraient en majorité qu'il y a excès de consommation médicale, mais également excès de prescriptions, ce que les médecins ne sont peut-être pas prêts à reconnaître.

Nous avons d'un côté des assurés financeurs qui cotisent toujours plus en maladie Sécurité Sociale, mais également recherchent par les mutuelles une couverture complémentaire de plus en plus coûteuse pour suivre la « chevauchée fantastique » des dépenses de

santé et pour palier les désengagements de la Sécu, le taux moyen de prise en charge atteignant en 1991, 73,6 % contre 78,8 % en 1980.

D'un autre côté, des prescripteurs non financeurs dont les effectifs ont explosé et qui craignent des conséquences négatives sur leurs revenus.

Jusqu'à ce jour, les solutions prises ne sont pas parvenues à la maîtrise recherchée.

Le couple augmentation des cotisations/pénalisation des malades a fait la preuve depuis 15 ans de son inefficacité à maîtriser les dépenses. Cette mécanique, à laquelle nous nous sommes toujours opposés est à nos yeux facteur d'inégalités, les catégories les plus défavorisées étant les premières victimes de ces mesures.

La maîtrise de l'évolution des dépenses de santé n'est pas, bien sûr, une fin en soi, c'est une contrainte que nous devons assumer. Cet objectif ne peut être dissocié de celui de **l'égalité d'accès aux soins**, impératif premier de l'assurance maladie. Nous devons égale-

ment nous assurer que les dépenses correspondent véritablement aux besoins de la population et non simplement conforter le revenu des professions de santé.

Personne n'est à même aujourd'hui de savoir à quoi correspondent réellement les prestations versées aux assurés comme aux établissements de soins.

Les partenaires sociaux ne peuvent exiger plus de responsabilité dans la gestion de la Sécu sans se sentir comptable de son équilibre financier. Nous devons donc aussi veiller à ce que cela se fasse dans les meilleures conditions ne lézant ni les assurés sociaux, ni les professionnels, en favorisant la bonne orientation des malades dans un système où règnent aujourd'hui l'anarchie et le laisser-faire.

Le débat très cahotique qui s'est instauré est condamné à réussir si nous voulons assurer à tous l'accès aux soins et la liberté du choix du praticien.

Chacun aura à juger jusqu'où ne pas aller trop loin afin d'éviter de scier la « branche » (maladie de la Sécu) sur laquelle se retrouvent ensemble assurés et professionnels de la santé.

CONTRE LA PRÉCARITÉ, PENSEZ SOMILOR !

En tant qu'adhérent CFDT ayant un emploi « stable », vous avez soit par votre employeur, soit par votre comité d'entreprise, soit par la FGMM, une mutuelle qui vient en complément des remboursements de Sécurité Sociale.

Malheureusement, beaucoup de salariés à emploi précaire sont exclus de cet avantage.

Intérimaires, contrat à durée déterminée, chômeurs, salariés d'entreprises ayant déposé le bilan, n'ont plus de couverture sociale complémentaire.

Pour ces salariés, la FGMM a depuis 6 ans passé une convention avec la mutuelle SOMILOR, convention qui permet d'avoir des remboursements complémentaires de frais médicaux, d'hospitalisation, de rente invalidité à des tarifs tout à fait concurrentiels.

Ce service n'est, bien sûr, offert qu'aux adhérents CFDT.

Ainsi, pour environ 360 F par mois, ces salariés à statut précaire bénéficient des avantages de l'adhésion CFDT mais aussi de cette couverture complémentaire.

Chaque adhérent CFDT a un rôle à jouer : faire connaître les avantages de l'adhésion, proposer à ces salariés la mutuelle Somilor.

Ainsi chaque adhérent CFDT développe à la fois l'organisation syndicale et contribue à la solidarité entre les différentes catégories de salariés.

Chacun d'entre nous connaît un proche, un ami, un jeune confronté à une situation précaire et il est de notre responsabilité que ces disparités diminuent, voire disparaissent.

Proposons-leur l'adhésion à la CFDT, à la mutuelle Somilor.

ALLUMER LE CALUMET DE LA PAIX...

Au 1^{er} novembre 1992, le tabac est hors-la-loi dans « les lieux affectés à un usage collectif, accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail ». C'est le décret paru le 30 mai 1992 au Journal Officiel qui entre en application, car il s'agit « d'assurer la protection des non-fumeurs ».

Dans les entreprises, le tabac sera interdit « dans les lieux affectés à l'ensemble des salariés, tels les locaux d'accueil et de réception, ceux affectés à la restauration collective, les salles de réunion et de formation ». C'est à l'employeur qu'il revient, « après consultation du médecin du travail, du Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail » de déterminer un espace réservé aux fumeurs et un « plan d'aménagement destiné à assurer la protection des non-fumeurs » qui devra être actualisé tous les deux ans.

Ce décret ne vise pas seulement à régler la coexistence entre fumeurs et non-fumeurs, il répond à un besoin de prévention pour la santé. Ainsi en 1991 :

– le pourcentage de fumeurs adultes était de 40 %,

ce chiffre fait de la France l'un des pays de la CEE où il y a le plus de fumeurs,

– 46 % des hommes fument, soit 5 % de moins en 4 ans,

– 33 % des femmes fument, soit 14 % en plus en 4 ans.

Les effets du tabac sur la santé sont importants. On estime que chaque année l'usage du tabac en France est responsable de 54 000 décès par cancer, maladies cardio-vasculaires, respiratoires ou dus à des causes diverses.

L'exposition à la fumée des autres peut être lourde de conséquences pour les personnes asthmatiques ou les insuffisants respiratoires, mais également pour les sujets sains si l'exposition est importante et chronique.

Droit pour les non-fumeurs de ne pas être intoxiqués de manière passive, prévention majeure pour la santé, ces mesures nouvelles doivent permettre d'allumer le calumet de la paix entre fumeurs et non fumeurs. Il n'empêche que la lutte doit aussi se poursuivre sur l'analyse des risques que le travail occasionne à la santé.



3^e FORUM INTERNATIONAL TRAVAIL-SANTÉ

8-9 SEPTEMBRE 1992
PALAIS DES CONGRÈS - PARIS

Organisé conjointement par la Commission des Communautés Européennes, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'Assurance Maladie Sécurité Sociale, ce forum a eu lieu au Palais des Congrès à Paris en symbiose avec l'année européenne pour la sécurité, l'hygiène et la santé sur le lieu de travail.

Deux thèmes à l'ordre du jour : l'évaluation des risques et la nouvelle donne dans leur prévention.

Le résultat d'une enquête sur la sensibilité aux thèmes des conditions de travail a été rendu public à cette occasion, montrant une croissance régulière de la sensibilité des personnes interrogées aux risques des maladies professionnelles, une progression de 4 points de l'opinion que le risque d'accidents du travail peut être réduit si le nécessaire est fait, le choix par quatre actifs sur cinq, que la lutte contre les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles doivent être traités en collaboration avec les salariés et leurs représentants. Cette enquête révèle aussi que 68 % des actifs estiment que l'harmonisation de la réglementation au niveau européen entraînerait un progrès (en diminution de 5 points par rapport à 1990) alors que 7 % sont d'un avis contraire (sans changement).

Un appel d'offre a été lancé par le Ministère du Travail

pour développer et favoriser la mise en œuvre de politiques préventives traitant des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail en maintenance industrielle.

Les projets retenus feront l'objet d'une aide financière du Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail sous la forme d'une subvention pouvant atteindre 50 % des dépenses d'études et 30 % des dépenses d'investissements.

Pour nous CFDT, les accidents du travail et les maladies professionnelles doivent mobiliser toutes les énergies, et nous regrettons de ne pas toujours avoir les moyens pour agir même si nous ne sommes pas loin du but. C'est donc à l'action, à la mobilisation des énergies, à la négociation, qu'il faut s'attaquer en priorité, car la lutte pour la prévention est un objectif de transformation sociale qui suppose une action et une réflexion soutenues. Dans chaque branche professionnelle, nous avons à identifier les principales situations à risques, à réfléchir sur les statuts précaires, les types d'organisation du travail, les modes de gestion du personnel, qui sont à l'origine des accidents. Dans le cadre d'une telle négociation de branche, acteurs patronaux et syndicaux doivent définir ensemble les programmes de prévention, les transformations de l'organisation du travail, du contenu du travail qui sont nécessaires.



Photo : AVRIL

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS

■ UMM AQUITAINE

Turbomeca Tarnos : élections DP 1992

Avec 236 voix sur 675 dans le collège ouvriers, soit 35 % et 173 voix sur 280 dans le collège cadres, soit 62 %. La CFDT obtient 3 sièges dans chacun des collèges et reste de loin la première organisation syndicale.

■ UMM BOURGOGNE

Imphy SA : élections CE 1992

Réunissant 185 voix sur 619, soit 29,9 % au premier collège et 330 voix sur 433, soit 76,2 % au 2^e collège, la CFDT fait pratiquement jeu égal avec la CGT et obtient 1 siège aux 1^{er} et 3 sièges au second collège comme en 1990.

Métal Déployé Monthard : élections CE 1992

En progression de 15 points par rapport aux élections CE de 1990, la CFDT avec 110 voix et 3 sièges confirme sa place de première organisation syndicale en atteignant 71,4 % des suffrages exprimés.

Trouillet Cars et Bus à Mâcon : élections DP 1992

Totalisant 21 voix sur 30, la CFDT stable par rapport à 1991, conserve son siège pris à FO qui perd des voix en n'en retrouvant que 9.

■ UMM CHAMPAGNE-ARDENNE

Forges de Courcelles à Nogent-en-Bassigny : élections DP et CE 1992

Présentant pour la première fois des candidats aux élections CE et DP, la CFDT fait un tabac. Avec 115 voix sur 212 au CE, soit plus de 54 % et 2 élus, elle laisse à plus de 8 points, la CGT, seule organisation implantée dans l'entreprise en 1990. En DP, elle rassemble 67 suffrages sur 217, soit environ 31 % des suffrages exprimés.

■ UMM FRANCHE-COMTÉ

ECIA Beaulieu : élections DP 1992

Avec 55,6 % des suffrages exprimés dans le premier collège et 6 sièges et 48,7 % dans le 2^e collège et 2 sièges (en augmentation de près de 2 points par rapport à 1991), la CFDT reste la première organisation syndicale de l'entreprise loin devant la CGT, la CGC et FO.

SERRIB Belfort : élections DP et CE 1992

Anciennement Bull Belfort, cette filiale à 100 % de Bull comptant 180 salariés, a fait confiance massivement aux militants CFDT en leur accordant, tous collèges confondus, 73,7 % des suffrages exprimés et 8 élus aux élections CE et 70,4 % et 10 élus aux élections DP. Cette majorité écrasante de la CFDT est d'autant plus méritoire que jusqu'à l'année dernière, c'était la CGT qui réalisait de telles prouesses.

■ UMM NORD

MCA Maubeuge : élections CE 1992

Représentée dans tous les secteurs de l'entreprise et confirmant la progression obtenue aux élections DP de juin 1992, la CFDT avec 63,6 % des voix aux 1^{er} et 2^e collèges (+ 1 point par rapport à 1990) conforte avec l'élection de 6 titulaires et 6 suppléants sa majorité absolue avec un nombre de suffrages exprimés augmentant de 1598 à 1623.

■ UMM LYDA

MCL à Saint-Chamond : élections CE 1992

Avec 39 voix sur 226 inscrits au 1^{er} collège et une progression de 3,2 points et 70 voix sur 264 inscrits au 2^e collège et une progression de 4,3 points, la CFDT obtient 1 élu au CE de cette entreprise.

■ UMM AIN-DEUX-SAVOIE

Dassault Aviation à Argonay : élections DP 1992

Avec 71 suffrages exprimés sur 159, soit 44,7 % au 1^{er} collège et 234 sur 491, soit 47,7 % au 2^e, la CFDT obtient respectivement 1 et 4 élus dans cette entreprise.

■ UPSM

Centre de Vaujors-Moronvilliers : élections DP 1992

Tous collèges confondus, la CFDT avec 177 voix sur 421, soit 42 % des suffrages exprimés en titulaires obtient 6 sièges, soit 1 siège de mieux qu'en 1991. En suppléants, elle gagne aussi 1 siège en rassemblant 43,5 % des suffrages exprimés.

pratiques

SOUSCRIPTION 1992

Le tirage des lots nationaux a été effectué le 22 juin 1992 et a, cette année encore, fait de nombreux heureux.

C'est le cas de M. Iguiniz, de l'entreprise Neuhaus à Hendaye dans les Pyrénées-Atlantiques, qui vient de se voir remettre le gros lot, une Peugeot 106. La remise des clés a eu lieu le

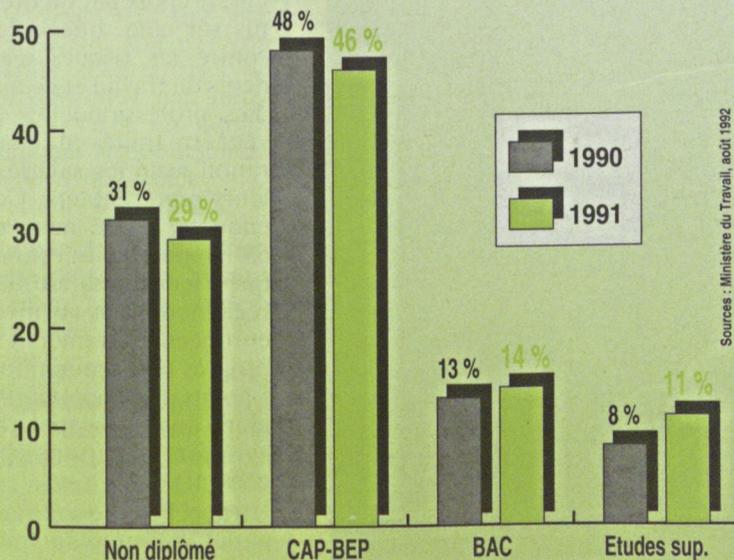
vendredi 11 septembre 1992 par Bernard Espel, Secrétaire National, en présence de Gilbert Corrihons, Secrétaire Général de l'UMM Aquitaine et de Claude Rondeau, membre du Bureau Fédéral entourés des militants et adhérents du syndicat de Bayonne et de l'entreprise Neuhaus.

Les autres lots nationaux ont été gagnés :

- pour le caméscope, en Loire, Yssingelais, Drôme, Ardèche,
- pour la télévision couleur, en Sarthe-Mayenne,
- pour la chaîne Hifi, en Alsace.
- et pour le magnétoscope, en Champagne-Ardenne.



L'EMBAUCHE D'UN PREMIER SALARIÉ



Sources : Ministère du Travail, août 1992

Le niveau de formation des salariés embauchés s'est élevé sensiblement : 1 sur 4 à le niveau BAC en 1991 contre 1 sur 5 en 1990. L'ouverture du dispositif d'exonération aux gérants de Srl est venue conforter la tendance à la hausse du niveau des recrutements : ils offrent en effet des emplois plus qualifiés que la moyenne des employeurs (15 % de postes de cadres et 9 % de postes de techniciens).